

Monsieur le Président Thierry WICKERS
Conseil National des Barreaux
22 rue de Londres
75009 PARIS

Nos réf. : AMM/SS
Objet : rapport DARROIS
Vos réf. : TW/EM

Bayonne, le 5 août 2009

Monsieur le Président,

Je me permets de revenir vers vous une nouvelle fois ensuite de votre courrier du 21 juillet 2009 à l'ensemble des Bâtonniers.

Vous avez bien voulu, au travers de ce courrier, apporter des explications complémentaires sur les travaux à effectuer au sein des Ordres sur le rapport DARROIS et plus particulièrement sur le problème posé par la mise en œuvre d'un statut d'avocat en entreprise.

Une nouvelle fois, je ne peux que vous manifester mon étonnement sur les termes du débat que vous exposez dans ce courrier.

En effet, il ne m'apparaît pas que la profession d'avocat ait à se préoccuper du souhait des entreprises pour définir ses propres impératifs et propres règles de fonctionnement.

Ces entreprises, et nous le voyons bien au travers de la commission DARROIS, ont suffisamment de relais et de moyens de pression pour faire connaître leurs desideratas aux pouvoirs politiques.

Pour ma part, et en ce qui concerne la profession d'avocat, je pense que celle-ci doit se déterminer uniquement en fonction de ses intérêts propres et n'a pas à mener un débat qui est celui de l'intérêt et de la compétitivité de l'entreprise.

Il m'apparaît que votre manière de poser le débat est ainsi totalement orientée et erronée et que vous souhaitez manifestement d'ores et déjà aboutir à une décision qui sera celle d'un "oui mais" (avec des conditions à poser) qui permettra, en toute hypothèse, la création de ce statut d'avocat en entreprise.

Je me permets pour ma part d'insister sur la nécessité de poser comme question préalable l'opportunité de la création du statut d'un avocat en entreprise pour la profession d'avocat.

J'ai la désagréable impression que le CNB est sous influence et ne se détermine pas selon les intérêts du plus grand nombre de notre profession, mais dans l'intérêt de groupes de pression.

Cette attitude est d'autant plus inquiétante que vous prenez fait et cause pour ce statut dans le courrier que vous adressez à l'ensemble des Bâtonniers de France, ce qui m'apparaît une pression difficilement acceptable.

Je me permets bien évidemment de communiquer ce courrier suivant le même mode que vous avez choisi, à savoir une diffusion large aux instances de la profession.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments confraternels.

Le Bâtonnier
Anne-Marie MENDIBOURE